

## FORMULAIRE DE DEMANDE DE CARTE INSULAIRE

La carte insulaire de l'Île de Bréhat est attribuée à toute personne physique justifiant de sa domiciliation fiscale à titre de résidence principale dans la commune de l'Île de Bréhat. Elle est accordée au regard de la conformité des pièces fournies par le demandeur.

Demandeurs	Nom	Prénom	Date de naissance
Demandeur 1			
Demandeur 2			
Demandeur 3			
Demandeur 4			
Demandeur 5			

### PIECES A FOURNIR

Cocher *		Vous disposez d'un avis d'impôt avec l'adresse d'imposition dans la commune insulaire	Cocher *		Vous êtes nouvel arrivant et vous ne disposez pas encore d'un avis d'impôt avec l'adresse d'imposition dans la commune
La Commune	La Région		La Commune	La Région	
		----- <b>Carte insulaire (voir verso)</b>			----- <b>Carte insulaire provisoire (voir verso)</b>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Copie complète du dernier avis d'impôt sur le revenu ou du dernier avis de situation déclarative à l'impôt sur le revenu portant les renseignements suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Adresse d'imposition</li> <li>• Nombre de parts du foyer fiscal</li> </ul> Le numéro de déclarant ainsi que les données financières liés au revenu ou au montant de l'imposition peuvent être masqués	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Copie de l'acte notarié certifiant l'achat d'une résidence sur l'île  ou  Copie de la déclaration d'achèvement de travaux dans le cas d'une construction  ou  Copie du contrat de location  ou  Attestation d'hébergement à titre gratuit  et  Attestation sur l'honneur que le demandeur s'engage à résider sur l'île et à y faire établir sa domiciliation fiscale
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Copie de la pièce d'identité de chaque demandeur			
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Copie du livret de famille (dans le cadre d'une demande multiple) ou copie du contrat de PACS			
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Photo d'identité pour chaque demandeur			

\* Cadres réservés aux services administratifs.

Nom : ..... Prénom : .....  
 Adresse : .....  
 Tél : ..... E.mail : .....  
 Fait à : ..... Le ..... Signature : .....

Ces informations sont nécessaires au traitement de votre demande. En signant ce formulaire vous acceptez que ces données soient enregistrées dans notre fichier clients et vous acceptez sans réserve les conditions générales de vente et de la Société Les Vedettes de Bréhat. Conformément aux dispositions de la loi « informatiques et libertés » du 06/11/1978 modifiée le 06-08-2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à Les Vedettes de Bréhat - 6, route de l'embarcadère - 22 620 Ploubazlanec. Si vous souhaitez que vos données soient utilisées par nos partenaires à des fins de prospection, veuillez cocher la case ci-contre

La Commune de Bréhat  Avis favorable * - carte insulaire <input type="checkbox"/> - carte insulaire provisoire <input type="checkbox"/>  Avis défavorable <input type="checkbox"/>  Fait à Le Le Maire Signature	La Région Bretagne  Avis favorable * - carte insulaire <input type="checkbox"/> - carte insulaire provisoire <input type="checkbox"/>  Avis défavorable <input type="checkbox"/>  Fait à Le Signature
---	---

\* La société Les Vedettes de Bréhat assure le suivi et le renouvellement annuel les cartes sur simple présentation du dernier avis d'impôt.

## INORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- Selon le contrat de délégation de service public de la desserte maritime de l'île de Bréhat (01/2022 au 12/2028) et la convention relative aux modalités de délivrance des cartes insulaires :
  - La commune insulaire instruit les demandes de cartes,
  - La région Bretagne décide de l'attribution et de la résiliation des cartes,
  - La société Les Vedettes de Bréhat délivre les cartes insulaires et assure le suivi et le renouvellement annuel des cartes sur présentation du dernier avis d'impôt.
- Dans le cas d'une arrivée récente sur l'île, l'examen favorable de la demande donne lieu à l'octroi d'une carte provisoire dans l'attente de la parution du prochain avis d'impôt sur le revenu. Seule la présentation de la copie du dernier avis d'impôt sur le revenu ou du dernier avis de situation déclarative à l'impôt sur le revenu, précisant la domiciliation fiscale sur l'île permet la confirmation de la carte.
- Les cartes insulaires font l'objet de campagnes de contrôles régulières consistant à vérifier les règles et critères d'attribution réservés aux résidents insulaires pour permettre leur renouvellement.
- L'utilisation des cartes est soumise aux Conditions Générales de Vente et de Transport et au règlement d'exploitation de la société Les Vedettes de Bréhat, consultables en gare maritime ou sur le site internet : [www.vedettesdebrehat.com](http://www.vedettesdebrehat.com).